

# Vers le libre accès des sources de l'information juridique ?



Atelier « l'open access à l'information juridique »

Abidjan, 29 et 30 mai 2017

[michel.fraysse@ut-capitole.fr](mailto:michel.fraysse@ut-capitole.fr)

# Le livre accès/accès ouvert ou open access

- Le libre accès est né avec internet dans les années 90
- Plusieurs déclarations se sont succédé pour la promotion de l'accès libre et gratuit aux données de la recherche
- La déclaration de Budapest en 2002 : <http://openaccess.inist.fr/?Initiative-de-Budapest-pour-l>
  - ❑ Promeut l'auto-archivage et les revues alternatives
  - ❑ Les bienfaits : visibilité, impact et surtout moindre coût



- A lire : <http://openaccess.couperin.org/lhistoire-de-lopen-access/>
- Source : <http://openaccess.inist.fr/?-Textes-de-references->



# Le libre accès à l'information juridique

- Un mouvement parti du monde universitaire
- Initié par l'université de Cornell (Etats-Unis) ; les instituts d'information juridique (*legal information institutes* ou *LI*) ont pour but de donner accès gratuitement à l'information juridique
- L'objectif est de donner accès aux sources primaires (législation, jurisprudence) et secondaires (doctrine)
- Pour l'enseignement et la recherche mais aussi pour le justiciable :
  - ❑ L'open access pour les droits de la défense
  - ❑ Constat : si pas d'accès aux sources, pas de défense efficace



# Le libre accès à l'information juridique

- La déclaration de Montréal sur l'accès libre au droit (2002) :
- « *Les organisations à but non lucratif indépendantes ont le droit de publier l'information juridique publique et les organismes gouvernementaux qui créent ou contrôlent cette information doivent favoriser ces publications en assurant l'accès à cette information (...)* »



- Un article sur l'historique de l'accès global au droit :  
<https://rfsic.revues.org/919>



# 1 - Les sources primaires



Bulletin  
*des Arrêts*  
Chambres civiles



Publication  
annuelle



# Le libre accès aux sources primaires

- « Nul n'est censé ignorer la loi » mais l'accès libre et gratuit à la législation et à la jurisprudence est-il un droit ?
- Pas systématique, pas partout, pas permanent
- De fortes réticences du milieu de l'édition car l'accès aux sources elles-mêmes constitue un marché documentaire
  
- Les déclarations d'intention sont nécessaires mais pas suffisantes
- Il faut que l'accès libre et gratuit soit inscrit dans la Loi
- Une session du congrès de l'IFLA au Cap (Afrique du Sud) en 2015 consacrée à ce thème, lire notamment :
  - ❑ APEADU, Eric Yeboah (2015) *Ignorance of the Law is no excuse; making Ghana's Legal and Legislative Information Accessible to All*. <http://library.ifla.org/1210/>
  - ❑ ESPINACE OLGUÍN, Denisse Jimena and SALAS PRUSSING, Carolina de los Ángeles (2015) *The History of the Law for everyone* <http://library.ifla.org/1147/1/209-espinnacle-es.pdf>



# L'exemple de la France : Légifrance



- Le décret 2002-1064 du 7 août 2002, relatif au service public de la diffusion du droit par internet précise et donne la liste des données juridiques auxquelles le public doit avoir accès gratuitement. Constitution, Traités et accords de la France, législation, jurisprudence selon certains critères de sélection. Le contenu de Légifrance reflète cette obligation de service public
- Une mesure forte : le décret du 8 décembre 2008 sur la publication obligatoire des circulaires sous peine de non applicabilité
- La concurrence public privé génère des tensions
  - En 2010, le président du groupe des éditeurs juridiques du SNE (Syndicat national de l'édition) s'est interrogé sur les investissements de l'Etat dans Légifrance, la gratuité totale du produit (pour l'utilisateur) et le caractère officiel de la publication
  - Il y a pourtant « de la place » pour tout le monde, éditeurs et organismes publics



# Légifrance

- Toutes les sources du droit français ou presque...

The screenshot shows the Legifrance website interface. At the top, there is a navigation bar with tabs for 'Accueil', 'Droit français', 'Droit européen', 'Droit international', 'Traductions', and 'Bases de données'. The main content area is divided into several sections: 'Sites juridiques' with links to 'Assemblées parlementaires', 'Juridictions', 'Autorités administratives indépendantes', 'Sélection du barreau de Paris', 'Fonctions publiques (statuts)', 'Éditeurs juridiques', 'Universités - Recherche', 'Portails juridiques', 'Union européenne', 'États membres de l'UE', 'Organisations internationales', and 'États étrangers'; 'Traductions du droit français' with links for Arabic, German, English, Spanish, Italian, and Chinese; 'Droit français' with 'Lois et règlements' (La Constitution, codes en vigueur, autres textes) and 'Jurisprudence' (constitutionnelle, administrative, judiciaire); 'Conventions collectives'; and 'Droit européen' (Traité européens, Journal officiel, Transposition des directives, Jurisprudence européenne, Actualité européenne). The right sidebar includes 'Le Journal officiel de la République française', 'Actualité législative', and 'Qualité et simplification du droit'. A search bar is located in the center of the page.

- <https://www.legifrance.gouv.fr/>

- Les textes, rien que les textes (pas de valeur ajoutée, qui reste la plus-value des éditeurs privés)



# Dans l'Union européenne : Eur-lex

- Un accès libre aux sources du droit européen, gratuit, rétrospectif, actualisé, quasi exhaustif, en 24 langues

The screenshot shows the EUR-Lex website interface. At the top, there is a navigation bar with the EUR-Lex logo and the tagline 'L'accès au droit de l'Union européenne'. Below this, there is a search bar with a 'RECHERCHER' button. The main content area is divided into several sections: a navigation menu, a sidebar with 'Liens rapides', and a central area with a search filter and 'Publications récentes'. The search filter includes fields for 'Numéro du document' and 'Numéro CELEX', and radio buttons for 'Type' (Tout, Règlement, Directive, Décision, etc.). The 'Publications récentes' section shows a table of recent legislative acts, including 'Règlement d'exécution (UE) 2017/892' and 'Règlement d'exécution (UE) 2017/895'.

■ <http://eur-lex.europa.eu/homepage.html?locale=fr>

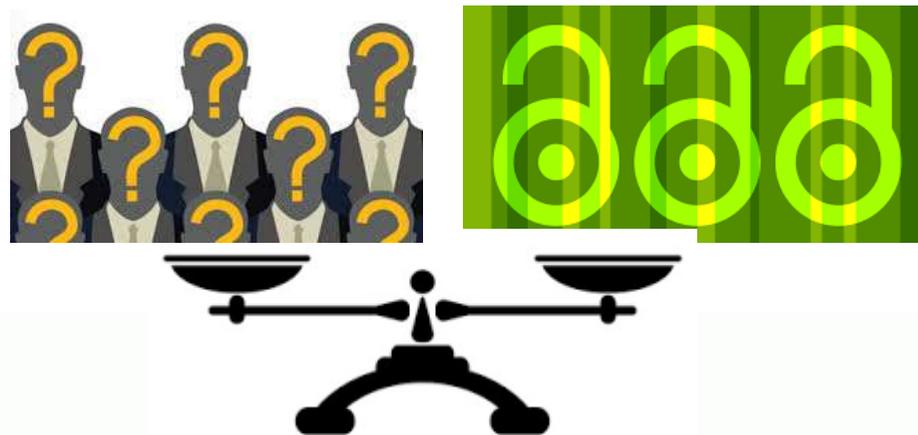


# Un accès à préserver : rien n'est définitivement acquis !

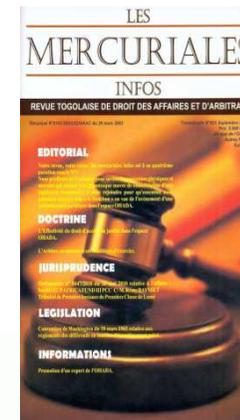
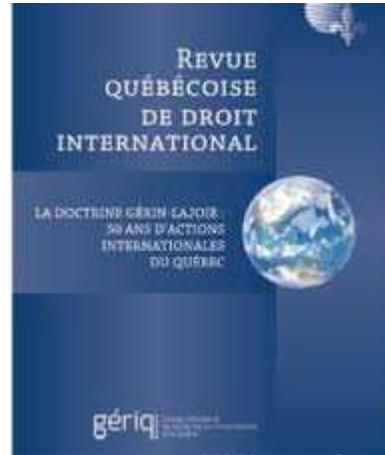


# Et le droit à l'information peut entrer en conflit avec le respect de la vie privée

- L'anonymisation des décisions de jurisprudence peut être un obstacle à l'accès ouvert
- Et peut bloquer des projets de numérisation
- Cet équilibre doit également être préservé
- Voir une étude de droit comparé sur la réglementation de 4 pays européens  
[https://www.courdecassation.fr/IMG///BDC\\_notice%20bibliographique%20sur%20open%20data%20et%20d%C3%A9cisions%20de%20justice\\_241020162.pdf](https://www.courdecassation.fr/IMG///BDC_notice%20bibliographique%20sur%20open%20data%20et%20d%C3%A9cisions%20de%20justice_241020162.pdf)



# 2 - Les sources secondaires, la doctrine



# L'accès aux sources secondaires, à la doctrine

- Le droit d'auteur : à la fois une protection et un frein 
- Les initiatives pour le libre accès sont venues des établissements d'enseignement supérieur
- L'obligation de déposer (en français « mandat de dépôt ») et ses limites
- Pourquoi l'open access ?
- L'augmentation des coûts, le « double financement », une charge croissante pour les universités
- Quelques exemples...



# En réponse : le mouvement des archives ouvertes

- A Liège (Belgique), la plateforme Orbi
- Depuis 2007, une obligation de dépôt du texte intégral des articles des enseignants chercheurs
- Bienfaits : économies, rayonnement de la recherche, rapidité, accès public



- Voir Paul Thirion : <http://orbi.ulg.ac.be/bitstream/2268/204108/3/Thirion%20-%20Paris%2010%20-%2008%20de%CC%81cembre%202016.pdf>

23/06/2017

# L'incertitude juridique ne favorise pas l'accès ouvert

- Quels droits pour le publiant ? Contrat, pas de contrat ?
- Les réticences du juriste...
- Pour les bibliothèques, prendre un risque juridique pour mener à bien des projets de numérisation : *l'opt out*
- Pour les auteurs, une incertitude juridique



- Encore une fois, la solution passe par la réglementation

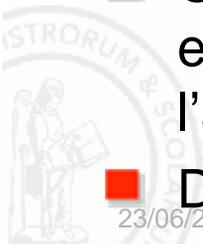


# En France, la loi pour une République numérique : loi 2016-1321 du 7 octobre 2016

- L'article 30 de la loi donne enfin un droit de publier en ligne des articles parus dans des revues, indépendamment des contrats préalablement signés



- Après la première publication et dans un délai au maximum de 6 mois pour une publication dans le domaine des sciences, de la technique et de la médecine et de **12 mois** dans celui des sciences humaines et sociales - donc 12 mois pour les sciences juridiques
- Ce délai est celui préconisé (au maximum) par la Commission européenne dans sa recommandation du 17 juillet 2012 relative à l'accès aux informations scientifiques
- Des lois similaires adoptés par d'autres pays européens



### 3 - Et des initiatives, publiques et privées participent au renforcement du libre accès à la doctrine



## Des ressources en ligne gratuites pour les chercheurs et les professionnels de la documentation juridique

- SSRN, une mine d'articles...en anglais <https://www.ssrn.com/en/>
- Revues.org
- Les portails d'archives ouvertes, l'exemple de l'université Toulouse 1 Capitole <http://publications.ut-capitole.fr/>
- Thèses en ligne <http://www.theses.fr/>
- La bibliothèque numérique Gallica <http://gallica.bnf.fr/>
- Le site *Open Law* pour suivre l'actualité du libre accès au droit [http://openlaw.fr/index.php?title=Open\\_Law,\\_le\\_Droit\\_Ouvert](http://openlaw.fr/index.php?title=Open_Law,_le_Droit_Ouvert)



# Des cours en libre accès

- L'université juridique francophone, accès réservé aux partenaires mais des cours sont en accès gratuit
- <https://univ-droit.fr/cours/cours-en-ligne/cours-en-libre-acces>



Cours UNJF Non connecté. (Connexion)

Présentation du cours de droit UNJF

INFORMATIONS  
Cours : Procédure Pénale  
Lecture à l'interdiction  
Auteurs : Jean-Louis de  
Séverin 02/06/2017

PRINCIPAUX DE LA  
LEÇON  
■ Introduction  
■ Leçon  
■ Section 1. Définition de  
la procédure pénale  
■ Section 2. Régime  
général de la  
procédure pénale et  
modalités procédurales  
■ Section 3. Les aspects  
de la procédure pénale

METHODOLOGIE  
■ Section 1. Introduction  
■ Section 2. Définition de  
la procédure pénale  
■ Section 3. Régime  
général de la  
procédure pénale et  
modalités procédurales

RESSOURCES ANNEXES  
À LA LEÇON

- Vous trouverez ici près de 100 **cours actualisés en droit et science politique** (Licence et Master 1), enrichis de ressources **multimédia** (vidéos, animations et schémas commentés) et d'**exercices interactifs auto-évalués**, pour approfondir vos connaissances **en complément aux formations juridiques dispensées par les établissements membres ou partenaires de l'UNJF**.

Les versions imprimables des leçons des cours en ligne ne reprennent qu'une partie des éléments de ceux-ci. Pour un aperçu complet, reportez-vous aux versions en ligne des cours et de chacune des leçons.

Pour accéder aux dernières versions des cours en ligne, pensez à effacer régulièrement votre historique de navigation et à vider le cache de votre navigateur.

- Une **gazette juridique mensuelle** offre une sélection des principaux événements qui font l'**actualité juridique**.

- Des **guides méthodologiques** et des modules relatifs aux **techniques de communication et à l'insertion professionnelle** des étudiants sont également proposés.

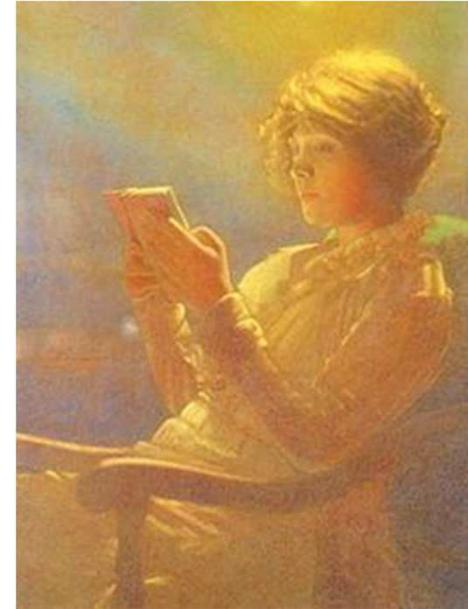


# Quelques références et sites utiles pour les Francophones

- Le blog « droit européen » et ses pages sur le libre accès <https://blogdroiteuropeen.com/tag/open-access/>
- Vlad Titerlea : la promotion du libre-accès à la doctrine juridique : <https://blogdroiteuropeen.com/2016/10/25/la-promotion-du-libre-acces-a-la-doctrine-juridique-par-le-milieu-universitaire/>
- Juriconnexion pour maîtriser l'information juridique <http://www.juriconnexion.fr/>
- Le blog « précisément » <http://www.precisement.org/blog/Revue-juridiques-en-acces-gratuit-une-selection.html#nb1>
- L'espace de travail de Stéphane Cottin <http://www.servicedoc.info/>
- Le Jurisguide : <http://www.jurisguide.fr/>
- La politique sur le libre accès aux publications (UQAM, Québec) [https://www.bibliotheques.uqam.ca/libre-acces/guide/Guide-conformer-politiques\\_16-WEB150.pdf](https://www.bibliotheques.uqam.ca/libre-acces/guide/Guide-conformer-politiques_16-WEB150.pdf)
- A consulter : BERNAULT Carine, *Open access et droit d'auteur*, Ed. Larcier, 2016.



- Questions ?
- Merci !



La lecture (1921). Leon Kamir-Kaufman (Poland, 1872-1933)  
Pastel on paper. Musée d'Orsay, Paris